

# ATTESTATION – INSCRIPTION BROCANTE

du 21/10/18 à Beaumont sur Vesle

A.B.B. Professionnel

**A retourner avant le 10/10/18 (place limitée)**

**Horaires : installation possible à partir de 6h00 / départ à 17h30**

**Petite restauration et Buvette sur place (1 café offert par emplacement)**

RAISON SOCIALE : .....  
NOM : ..... PRENOM : .....  
Né(e) le ..... Lieu (ville et département) .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... Email : .....  
Pièce d'identité N°: .....  
Délivrée le : ..... Par : .....  
Carte professionnelle N°ou extrait KBis : .....  
Délivrée le : ..... Par : .....  
N° d'immatriculation du véhicule : .....

- Joins un chèque à l'ordre de **association brocante belmontoise** de 20 euros pour mon stand (minimum 5 mètres)
- Joins un chèque de caution de 30 euros établi à l'ordre de **association brocante belmontoise**, qui sera remis le soir si l'emplacement est rendu propre à la fin de la brocante,
- Joins une copie de ma carte d'identité ou de mon passeport en cours de validité,
- Joins une copie de ma carte professionnelle ou extrait KBis en cours de validité
- Joins une enveloppe timbrée avec mon adresse (pour vous adressez votre N° d'emplacement)

**Déclare sur l'honneur :**

- Avoir pris connaissance du règlement (voir au dos)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code de commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)
- Atteste sur l'honneur que les biens mis en vente ont une origine régulière,
- Certifie vendre des objets qui n'ont pas été « achetés pour être revendus » Extrait de la circulaire du 04 juin 1999 relative à la réglementation des brocantes communales : « je peux vendre si je propose à la vente des articles qui n'ont pas été achetés pour être revendus ». Ma participation aux brocantes revêt un caractère exceptionnel

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Les destinataires des données sont la Mairie et L'A.B.B. et serviront à l'organisation de la brocante du 21/10/2018 à Beaumont sur Vesle. Ces données seront conservées pour une durée de 1 an. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la mairie de Beaumont sur Vesle

Fait le .....

A .....

Signature :

*Attestation à joindre au registre des vendeurs*

Association Brocante Belmontoise (A.B.B.)  
3 Rue des Ecoles  
51360 Beaumont sur Vesle  
Tel : 0695233569  
Mail : [brocantebelmontoise@gmail.com](mailto:brocantebelmontoise@gmail.com)  
Facebook : [Association brocante belmontoise](#)  
Web : [associationbrocantebelmontoise-46.webself.net](http://associationbrocantebelmontoise-46.webself.net)

**REGLEMENT BROCANTE  
DU 21 OCTOBRE 2018**

⚡ En raison des mesures de sécurité, l'accès au site de la brocante pour les véhicules des exposants ne sera possible que pour :

- *L'installation entre 6h00 et 7h30*
- *Le départ à partir de 17h30*

Les accès seront fermés par des plots en béton entre 7h30 et 17h30, seuls les véhicules de secours auront libre accès.

- ⚡ L'exposant est prié de laisser l'endroit propre, si tel est le cas le chèque de caution de 30 euros lui sera remis le soir
- ⚡ En cas de réservation multiple sur un même stand (plusieurs exposants inscrits sous une seule réservation) seule la personne dont le nom figurera sur le bulletin d'inscription sera tenue pour responsable du stand
- ⚡ Il est important que le nom figurant sur le bulletin d'inscription et celui figurant sur la copie de la pièce d'identité ainsi que sur le chèque de caution soit identique
- ⚡ Aucun remboursement de la réservation ne sera effectué en cas de désistement
- ⚡ L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre de la brocante
- ⚡ La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite
- ⚡ Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux est interdite
- ⚡ Toutes déclarations et (ou) ventes frauduleuses seront sanctionnées
- ⚡ Si un stand est constaté professionnel sans autorisation préalable de l'A.B.B., celui-ci sera fermé et devra patienter jusqu'au soir pour repartir afin de ne pas perturber le déroulement de la brocante
- ⚡ En cas de non-respect de ce règlement : l'A.B.B. est seule juge et peut procéder à l'exclusion du contrevenant sans remboursement ni aucun dédommagement
- ⚡ Toute réservation non accompagnée de son paiement, de son chèque de caution et de la copie de la pièce d'identité ne sera prise en compte
- ⚡ Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée au sous-sol de la mairie et seront attribuées dans la limite des places disponibles
- ⚡ Aucun emplacement attribué les années passées ne peut être garanti, sauf pour les habitants du secteur de la brocante qui souhaitent exposer devant leur domicile, ce qui ne les dispense pas de déposer leur réservation dans le délai imparti
- ⚡ Il n'y aura pas d'inscription sur place le jour de la brocante
- ⚡ Après 8 heures, la réservation sera perdue
- ⚡ Ce règlement a été déposé à la mairie de Beaumont sur Vesle

Florence Menut (présidente de l'A.B.B.)

Nom de l'exposant : .....

Date : .....

Signature :

